



Les bassins versants constituent l'unité hydrologique de référence pour appréhender les phénomènes hydriques. Délimités par les lignes de partage des eaux, ils correspondent à la surface d'alimentation d'un cours d'eau (existant ou disparu). Ils se définissent comme l'aire de collecte considérée à partir d'un exutoire.

Dans tous les projets d'aménagement affectant directement les ressources en eau, le [schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux](#) recommande de rechercher l'intérêt collectif à l'échelle du **bassin versant**. Ce schéma a privilégié la cohérence de bassin versant par rapport à la cohérence hydrogéologique, dans le but de promouvoir une solidarité de bassin nécessaire pour résoudre les problèmes de gestion de l'eau.

Il existe une dissymétrie très nette entre la morphologie de la Seine-Maritime et de l'Eure. La Seine-Maritime comporte de nombreux bassins versants côtiers. Les bassins sont petits, étroits, les rivières sont courtes. L'Eure comporte uniquement des bassins versants de la Seine. Ils sont grands et parcourus par de grandes rivières de plaine. L'importance des vallées sèches est à remarquer. Elles jouent un rôle déterminant dans les processus d'écoulement.



Le bassin versant : une unité géographique délimitée par les lignes de partage des eaux.


[Les caractéristiques des principaux bassins versants](#)

## Les caractéristiques des principaux bassins versants (découpage du SDAGE du bassin Seine-Normandie)

Désignation	Caractéristiques			Problèmes locaux essentiels	Enjeux dépassant le cadre local
	Superficie (km2)	Départements	Population		
<b>Epte</b>	2 200	76, 27, 60, 95, 78	90 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des pollutions et de l'eutrophisation</li> <li>- Protection contre les inondations</li> <li>- Maintien des champs d'épandage des crues</li> <li>- Protection des paysages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction des matériaux alluvionnaires</li> <li>- Manque de solidarité au niveau du bassin</li> <li>- Nécessité de maintenir les champs d'épandage de crues</li> </ul>
<b>Andelle</b>	750	76, 27	50 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ruissellement-érosion</li> <li>- Gestion des ouvrages hydrauliques, entretien</li> <li>- Préserver et promouvoir les potentialités piscicoles</li> <li>- Sites pollués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et exploitation des ressources souterraines potentielles en AEP</li> <li>- Etudier l'incidence de nouveaux prélèvements en nappe sur les débits des ruisseaux et les potentialités piscicoles</li> <li>- Qualité paysagère à préserver</li> </ul>
<b>Eure aval depuis la confluence de l'Avre</b>	900	27	110 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre les inondations</li> <li>- Amélioration de la qualité</li> <li>- Réduction des apports diffus</li> <li>- Entretien du cours, gestion des ouvrages hydrauliques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et exploitation des ressources souterraines (adduction possible vers l'agglomération parisienne)</li> <li>- Extraction des matériaux alluvionnaires</li> <li>- Forte influence du bassin amont pour la qualité (rejets de Dreux, Chartres...) et pour les risques d'inondation</li> </ul>
<b>Iton</b>	1 300	61, 27	110 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité en aval d'Evreux (réduction des rejets industriels, pluviaux)</li> <li>- Entretien et gestion des ouvrages hydrauliques, lutte contre les débordements</li> <li>- Lutte contre les inondations (débordement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection et exploitation des ressources souterraines (adduction possible vers l'agglomération parisienne)</li> <li>- Extraction des matériaux alluvionnaires</li> <li>- Secteurs de pertes (échanges souterrains avec les bassins voisins : Risle et Eure aval)</li> <li>- Exportation vers le bassin de l'Avre (bras de Vermeuil)</li> <li>- Analyser l'incidence des captages des sources sur la qualité et les usages</li> </ul>
<b>Seine estuaire de Poses à la mer (Seine de Poses, Rançon, Austreberthe, Cailly, Robec) *</b>	2 000	76, 27	800 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejets industriels et domestiques</li> <li>- Sites pollués</li> <li>- Gestion des zones humides</li> <li>- Navigation, entretien, devenir des produits de dragage</li> <li>- Lutte contre les inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction des matériaux alluvionnaires</li> <li>- Gestion et protection des milieux à haute valeur écologique (marais Vernier, marais estuarien...)</li> </ul>
<b>Commerce</b>	225	76	50 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction des pollutions domestiques et industrielles (une conduite d'évitement pour les rejets de Bolbec permettrait l'amélioration de la qualité du Commerce)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la qualité de la Seine</li> <li>- Les problèmes particuliers à ce petit bassin justifient la réalisation d'un SAGE spécifique</li> </ul>
<b>Risle et Charentonne</b>	2 200	61, 27	130 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduction de la pollution industrielle et urbaine</li> <li>- Solidarité amont aval à développer</li> <li>- Gestion et maintien des zones inondables</li> <li>- Gestion des ouvrages hydrauliques</li> <li>- Lutte contre les inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration du patrimoine et des potentialités piscicoles</li> <li>- Franchissabilité des ouvrages</li> <li>- Promouvoir la fréquentation par les migrateurs</li> <li>- Qualité paysagère à préserver</li> </ul>
<b>Bresle</b>	750	76, 60, 80	72 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solidarité entre les deux rives</li> <li>- Pollution industrielle et domestique</li> <li>- Entretien, gestion des ouvrages, gestion piscicole et franchissabilité</li> <li>- Extraction des granulats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine et potentialités piscicoles (salmonidés migrateurs)</li> <li>- Protection du patrimoine naturel</li> <li>- Extraction des granulats alluvionnaires</li> <li>- Salubrité des eaux littorales</li> <li>- SAGE prioritaire, pour pallier la situation administrative (bassin à cheval sur 2 agences)</li> </ul>
<b>Arques</b>	1 050	76	75 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ruissellement et inondations</li> <li>- Gestion et qualité piscicole, franchissabilité</li> <li>- Amélioration de la qualité</li> <li>- Mise en conformité des élevages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Patrimoine et potentialités piscicoles</li> <li>- Salubrité des eaux littorales</li> <li>- Promouvoir la gestion et l'entretien des rivières en favorisant l'intercommunalité</li> </ul>
<b>Caux littoral et Pointe de Caux (Lézarde, Valmont, Durdent, Dun, Veules, Saâne, et vallées sèches)*</b>	1 050	76	75 000	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ruissellement et érosion</li> <li>- Solidarité à l'échelle des bassins versants</li> <li>- Qualité des eaux souterraines (nitrates)</li> <li>- Mise en conformité des élevages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre l'érosion et les inondations</li> <li>- Protection des captages et des ressources souterraines vulnérables (turbidité)</li> <li>- Potentialités piscicoles, libre circulation</li> <li>- Salubrité des eaux littorales</li> </ul>

\* Equivalence avec les bassins versants représentés sur la carte

Source : Agence de l'eau Seine-Normandie – Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, approuvé le 20 septembre 1996

[Retour au texte](#)